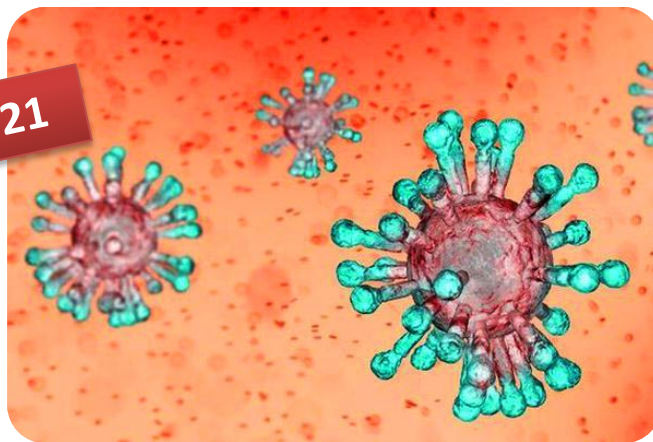


Covid-19

Actualisation du 10 août 2021



Retour au droit commun dans les établissements accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

- ▲ **Le port du masque, chirurgical ou grand public, avec niveau de filtration > 90 %, par le résident et le(s) visiteur(s)**
 - n'est plus obligatoire en extérieur sauf situation à risque (comme sur les marchés)
 - est obligatoire hors de la chambre et en cas de visite en chambre sauf si les proches et le résident ont un schéma vaccinal complet
 - est obligatoire par toutes les personnes présentes en cas de difficultés au port du masque par le résident

- ▲ **Distanciation physique**
 - 2 mètres entre 2 personnes sans masque

- ▲ **L'hygiène des mains, le nettoyage des surfaces, la gestion du linge et des déchets restent essentiels**

- ▲ **Aération, ventilation** avant et pendant les visites et les activités collectives

- ▲ **Les repas**
 - maintien de la distanciation de 2 mètres entre 2 personnes
 - autorisés avec les proches

▲ Immunité considérée comme acquise

- pour la vaccination avec 2 injections (vaccins Pfizer[®], Moderna[®], AstraZeneca[®], Covishield[®]) : 7 jours après la 2^{ème} injection
- pour la vaccination avec 1 injection (vaccin Janssen[®]) : 4 semaines après l'injection
- suite à une infection récente inférieure à 6 mois et documentée par un test RT-PCR ou antigénique
- pour la personne ayant été infectée et ayant eu une injection : 7 jours après l'injection

▲ Pass sanitaire

- certificat de vaccination avec un schéma vaccinal Covid-19 complet

OU

- test RT-PCR, antigénique ou auto-test de moins de 72h, négatif

OU

- certificat de rétablissement avec un test RT-PCR positif datant d'au moins 11 jours et < 6 mois

▲ Accueil de jour

Ouverture de l'ensemble des accueils de jour avec Pass sanitaire obligatoire

▲ Les admissions ne sont plus conditionnées par la vaccination

- La réalisation d'un test préalable demeure recommandé
- La vaccination doit être proposée rapidement

▲ Le retour au droit commun doit être formalisé dans un plan de gestion :

- concerté (médecin coordonnateur et équipe soignante)
- avec information du Conseil de Vie Sociale (CVS)
- communiqué aux résidents, à leurs proches et aux professionnels extérieurs

▲ Modalités remises en cause dès le 1^{er} cas positif dans l'établissement

▲ Dès 3 cas positifs, arrêt des visites, des sorties, des repas et des activités collectives jusqu'à maîtrise du cluster

Pour les professionnels asymptomatiques, non contact à risque, non vaccinés soumis à l'obligation vaccinale

| Quel test ? | Test RT-PCR | | Test antigénique | Auto-test |
|------------------------------|--|---|--|---|
| Quand/comment ? | <p>1^{ère} intention</p> <ul style="list-style-type: none"> Prélèvement nasopharyngé <p>2^{ème} intention</p> <ul style="list-style-type: none"> Prélèvement oropharyngé | <p>3^{ème} intention</p> <ul style="list-style-type: none"> Prélèvement salivaire | <p>1^{ère} intention</p> <ul style="list-style-type: none"> Prélèvement nasopharyngé <p>2^{ème} Intention</p> <ul style="list-style-type: none"> Prélèvement nasal | Prélèvement nasal |
| Par qui ? | Réalisé par un professionnel formé au prélèvement | Réalisé par l'utilisateur et supervisé par un professionnel formé | Réalisé par un professionnel formé au prélèvement | Réalisé par l'utilisateur et supervisé par un professionnel formé |
| Fiabilité | Sensibilité et spécificité autour de 100% | Sensibilité et spécificité autour de 85 % | Sensibilité de l'ordre de 66-74% | Sensibilité de l'ordre de 50-60% |
| Délai de rendu des résultats | 24 heures ou moins | | 15 à 30 minutes selon notice | 15 à 30 minutes selon notice |
| Confirmation | Non nécessaire | | Si prélèvement nasal ⊕ : à compléter par test RT-PCR | Si résultat ⊕ : à confirmer par test RT-PCR |

| | Résident vacciné * | Résident non vacciné* |
|---|---|--|
| Activités collectives | Respect des gestes barrières | |
| Sortie | Avant | |
| | Sensibilisation du résident et de sa famille aux gestes barrières | |
| | Au retour du résident | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Désinfection des mains par friction avec un PHA • Si contact à risque et asymptomatique : <ul style="list-style-type: none"> • test RT-PCR à J0 et J7 • + confinement allégé • Si contact à risque et apparition de symptômes : <ul style="list-style-type: none"> • test RT-PCR à J0 et J7 • + isolement pendant 7 jours | <ul style="list-style-type: none"> • Désinfection des mains par friction avec un PHA • Si séjour < 7J : test RT-PCR à J7 • Si séjour ≥ 7J : test RT-PCR à J0 et J7 • Si situation à risque (non respect des gestes barrières, ...) : <ul style="list-style-type: none"> • proposition de test RT-PCR à J0 et J7 • + confinement allégé • surveillance étroite de l'apparition des symptômes • Si contact à risque <ul style="list-style-type: none"> • test RT-PCR à J0 et J7 • + isolement pendant 7 jours |
| • Dès le moindre symptôme : test RT-PCR | | |

* Voir diapo 4 « Statut immunitaire »

| | Résident vacciné * | Résident non vacciné* |
|---|---|--|
| Visite des proches | <ul style="list-style-type: none"> • Autorisée en chambre comme dans les espaces collectifs • Respect de la distanciation • Si visite en chambre double, l'accord des deux résidents est nécessaire surtout si l'un des deux n'est pas vacciné | |
| | Obligation pour le visiteur | |
| | Le pass sanitaire | |
| | À l'arrivée du visiteur | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Remplir le registre de traçabilité • Rappel des gestes barrières + vérification du port du masque chirurgical ou catégorie 1 • Désinfection : <ul style="list-style-type: none"> - des mains par friction avec un PHA - des objets partagés (téléphone/tablette...) à l'aide d'un d/D virucide | |
| | Après la visite | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de test ni d'isolement | <ul style="list-style-type: none"> • Surveillance accrue de l'apparition éventuelle de symptômes, |
| Visite interdite | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Pour les visiteurs revenant d'un pays à risque ou d'Outre-mer dans un délai de 10 jours • Si détection de 3 cas positifs de Covid-19 au sein de la structure • Pour les visiteurs sous le coup d'une obligation d'isolement | | |

* Voir diapo 4 « Statut immunitaire »

Établissements et services accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap – Adaptation des mesures de protection dans les établissements et services

Ministère des Solidarités et de la Santé - 10 août 2021

Évolution de la stratégie de dépistage de Covid-19

DGS-URGENT N°2021-79 - 9 août 2021

Allègement post vaccinal des mesures de protection dans les Ehpad et dans les USLD

Ministère des Solidarité et de la Santé - 12 mars 2021

Fiches vaccins sur le site mesvaccins.net :

- <https://www.mesvaccins.net/web/vaccines/656-covid-19-vaccine-moderna>
- <https://www.mesvaccins.net/web/vaccines/658-comirnaty-pfizer-biontech>
- <https://www.mesvaccins.net/web/vaccines/650-covid-19-vaccine-astrazeneca>
- <https://www.mesvaccins.net/web/vaccines/752-covishield>
- <https://www.mesvaccins.net/web/vaccines/666-janssen-covid-19-vaccine>